

Communiqué de presse

Paris, le vendredi 23 janvier 2015

Allianz prend acte de la décision de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence de faire bénéficier la société PIP – malgré ses agissements frauduleux – des garanties de son contrat Responsabilité Civile

Pour rappel, cette affaire trouve son origine dans une fraude commise par les dirigeants de la société PIP (Poly Implants Prothèses) lesquels ont délibérément procédé à la fabrication et à la vente de prothèses mammaires non conformes à la réglementation, trompant ainsi les utilisatrices et les médecins sur la sécurité des prothèses. La fraude a été découverte début 2010 et le 10 décembre 2013, le principal dirigeant de PIP a été condamné à 4 ans de prison ferme pour « tromperie aggravée » au pénal.

En 2005, Allianz IARD avait été désigné assureur d'office de PIP par le BCT (Bureau Central de Tarification) pour un contrat Responsabilité Civile. Les conclusions du rapport de l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) du 29/03/2010 et par la suite les déclarations de PIP nous ont conduits à demander la nullité du contrat d'assurance, un assureur ne pouvant garantir des pratiques frauduleuses.

Bien que la fraude ait été reconnue précédemment tant par les pouvoirs publics que par le juge pénal, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé le 22 janvier 2015 l'application des garanties du contrat d'assurance souscrit par PIP auprès d'Allianz IARD.

La Cour d'Appel d'Aix en Provence a retenu, pour l'ensemble des victimes implantées en France, le bénéfice de la garantie d'assurance dont le plafond est de 3 millions d'euros.

En prenant acte de cette décision, Allianz IARD rappelle que son action est uniquement dirigée contre la société PIP et non contre la revendication des femmes victimes qui demandent réparation. Allianz souligne que son combat est depuis le début de l'affaire motivé par le souci de ne pas cautionner des actions frauduleuses sanctionnées pénalement.

Allianz IARD, après s'être rapproché des associations de victimes, communiquera dans les prochains jours sur les modalités de mise en œuvre de cette décision au bénéfice des victimes de PIP.

Contacts Presse Allianz

Anne-Sandrine Cimatti
Clotilde Friedlander

01 44 86 67 45
01 44 86 36 86

anne-sandrine.cimatti@allianz.fr
clotilde.friedlander@allianz.fr

A propos d'Allianz

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 148 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de 83 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11000 collaborateurs en France. Plus de 6000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr



Suivez-nous sur Twitter ! [@allianzfrance](https://twitter.com/allianzfrance)



Retrouvez-nous également sur notre page Facebook [Allianz France](https://www.facebook.com/allianzfrance)